

Le Cateau



Conseil municipal

& vous

Principales délibérations de la séance du 10 mars 2017

Présents : André BIHANGOU, Charles BLANGIS, Jean-Paul BURLION, Françoise CAMPIN, Serge CHRÉTIEN, Sylvie CLERC, Laurent COULON, Sylvie DECRESSONNIÈRE, Olivier DESCAMPS, Annie DORLOT, Guy DRUENNE, Nadine DRUESNE, Brigitte GRENIER, Carole HIBOUX, Jacques JANTI, Jean-Claude LEGRAND, Michaëlle LEGRAND, Marie-Thérèse LEMOINE, Joëlle MANESSE, Bruno MANNEL, Joseph MODARELLI, Isabelle PIÉRARD, Brigitte REZGUI, Michel RICHARD, Serge SIMÉON, Thierry THÉBERT

Excusée (avec procuration) : Angélique PLAQUIN

Excusés (sans procuration) : Cyril CHAPEL, Aline GAUDET

Information au conseil : point sur les ouvertures et fermeture de classe pour la rentrée 2017

Par courrier en date du 16 février 2017 - soit plusieurs semaines après parution de l'information dans la presse - le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation nationale informe Monsieur le Maire qu'il a « souhaité, dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2017, dans les écoles publiques du

Nord, que le réinvestissement dans les moyens humains initié par la loi de la refondation de l'école de la République, permette aux écoles de devenir l'instrument de la réussite sociale de chaque élève ». (...) Concernant la commune du Cateau-Cambrésis, il a donc arrêté les mesures suivantes :

- Fermeture d'un poste à l'école Henri Matisse
- Ouverture d'un poste à l'école Pierre et Marie Curie
- Ouverture d'un poste et d'un dispositif «plus de maîtres que de classes» à l'école Auguste Herbin

Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose aux communes de plus de 3 500 habitants d'organiser un débat d'orientations budgétaires dans un délai de deux mois avant le vote du budget primitif.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) stipule que les assemblées doivent désormais délibérer sur :

- les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement
- les engagements pluriannuels, notamment les orientations en matière d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes
- la structure et la gestion de la dette.

Première étape du cycle budgétaire de la collectivité, le ROB sert de support au débat d'orientations budgétaires.

Un contexte macro-économique peu favorable

► A l'échelle mondiale, les incertitudes sont nombreuses face aux conséquences des élections présidentielles aux États-Unis, du Brexit (sortie de la Grande-Bretagne de l'Union Européenne), et des décisions des pays membres de l'OPEP quant au soutien des cours du pétrole.

► En France, les élections présidentielles pèsent également sur le contexte macro-économique.

- L'analyse de la loi de finances 2017 confirme :
 - l'objectif pour 2017 d'un déficit de 2,7% du PIB (3,3 % en 2016)
 - la contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics est fixée à 2,63 milliards d'euros, dont 1,035 milliard pour le bloc communal (contribution divisée par 2 par rapport à 2016)
 - abrogation du dispositif de réforme de la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF)
 - la progression attendue de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) avec la prise en compte de la qualité de Bourg Centre
 - la stabilité de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP)
 - la diminution des compensations des exonérations liées aux allègements de fiscalité locale applicable aux personnes modestes
 - la reconduction du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL)
 - la revalorisation des valeurs locatives foncières (+0,4%)

► **L'excédent de fonctionnement disponible pour le Budget Primitif 2017 s'élève à 4 927 027,04 €** [excédent reporté en 2016 (3 211 737,75 €) + excédent de fonctionnement 2016 (1 715 289,29 €)] Cet excédent permettra à la commune de continuer à investir. Le programme des investissements sera détaillé lors de la présentation du budget primitif au conseil municipal, en avril.

L'analyse des sections de fonctionnement, en ne tenant compte que des opérations réelles (c'est-à-dire celles donnant effectivement lieu à des mouvements de trésorerie, en opposition aux opérations d'ordres, qui elles ne donnent lieu à aucun décaissement ou encaissement) permet de constater de la réalité de la diminution des recettes et de la diminution des dépenses opérées par la commune grâce à ces différents plans d'économies.

Ainsi, les recettes réelles de fonctionnement s'élevaient à 8 019 280 € en 2015 quand elles ne sont plus que de 7 897 818 € en 2016. Soit une perte de 121 462 €, due principalement à la baisse des dotations de l'État et à la diminution des allocations compensatrices (sommes versées par l'État en contrepartie des dégrèvements fiscaux consentis par la loi)

Face à cette perte de recettes, la commune a élaboré plusieurs plans d'économies dont les effets sont clairement perceptibles. En effet, en 2015 les dépenses réelles de fonctionnement s'élevaient à 6 202 735 €. Pour l'exercice 2016, elles sont de 5 875 521 €. Soit une diminution des dépenses de 327 214 €. Ces efforts ont ainsi permis à la commune - malgré une conjoncture difficile - de dégager un excédent de fonctionnement qui alimentera le budget 2017.

Budget primitif 2017 : concilier ambition et prudence

► La commune devra faire face à un nouveau recul de sa dotation générale de fonctionnement qui ne sera pas compensé par la faible progression des autres dotations

► Par ailleurs de nouvelles charges s'imposent à la commune, comme la mise en conformité des Défenses Incendie ou l'entrée en vigueur du «zéro phyto». L'interdiction de l'utilisation des pesticides oblige la ville à revoir sa politique de désherbage. Une brigade devra être créée, ce qui implique le recrutement de plusieurs contrats.

► L'encours de la dette communale s'élève à 9 564 746 €, suite à la souscription - votée à l'unanimité du conseil municipal - d'un emprunt de 3,5 millions d'euro (à 1,64% sur 25 ans) pour financer la construction de l'école Langevin. La dette communale est saine et sécurisée (pas d'emprunt structuré ou à risque)

► Un plan pluriannuel des investissements pour les années 2017-2020 a été présenté au conseil. Certains travaux sont obligatoires : la mise en accessibilité des bâtiments communaux. D'autres relèvent d'une volonté politique : Construction d'une nouvelle école Langevin - Aménagement d'une médiathèque - Riot de Tupigny - Aménagement de chemins de randonnées sur les anciennes voies ferrées - Réfection du Beffroi de l'Hôtel de ville. D'autres encore ne pourront être envisagés que sous réserve de subventions : Création d'un terrain synthétique de football - Études et travaux pour la revitalisation du centre ville - Travaux d'isolation, de couverture et d'accessibilité de l'école Herbin.

Les projets retenus dans le cadre de la politique d'investissement 2017 seront présentés lors du vote du budget primitif

► Au cours du débat les élus ont réaffirmé leur volonté de ne pas augmenter la fiscalité locale. Ils regrettent également la baisse des dotations de l'État qui sont un frein à l'investissement.

Par ailleurs, le conseil municipal souhaite poursuivre une politique d'investissement soutenue, à la hauteur de ses capacités financières, tout en protégeant sa capacité d'autofinancement.

L'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement doit également être maintenu pour compenser la baisse des recettes

Les services de la ville sont invités à trouver de nouvelles pistes d'économies.

Taux d'imposition

En regard des éléments énoncés lors du débat d'orientations budgétaires, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de fixer les taux d'imposition. Il est proposé de maintenir les taux de 2016, soit :

- Taxe d'habitation : 24,87%
- Taxe sur le foncier bâti : 23,45%
- Taxe sur le foncier non bâti : 62,39%

Vote : 23 voix pour et 4 abstentions

Ouverture de postes

Dans le cadre de la loi «0 phyto» interdisant l'utilisation de pesticides, la commune a du réfléchir à une nouvelle manière de pratiquer le désherbage. Celui-ci devra désormais être manuel et mécanique. D'où la nécessité de recruter du personnel occupé à cette tâche.

Le conseil municipal a validé l'ouverture de 6 postes en contrat unique d'insertion (CUI) de 20h par semaine.

Vote : unanimité

Refus de transfert de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale

Le conseil municipal s'est opposé à un dispositif de la loi ALUR (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) qui prévoit le transfert de la compétence PLU (Plan local d'Urbanisme) à la communauté de communes à compter de mars 2017.

En effet, le conseil municipal souhaite la maîtrise foncière

pleine et entière et considère comme inopportun le transfert à l'échelon intercommunal de la compétence Plan Local d'Urbanisme qui permet aux communes de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie en fonction des spécificités locales et d'objectifs particuliers.

Vote : unanimité

Demande de subvention pour l'école Herbin

La commune prévoit d'engager d'importants travaux de rénovation au groupe scolaire Herbin : reprise d'isolation, réfections des toitures, remplacement des menuiseries, mise en accessibilité, remplacement de l'éclairage par des LED. Ces travaux ont été estimés à 486 219,48 € HT.

Le conseil municipal sollicite l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public à hauteur de 40% du montant prévisionnel des travaux, soit 194 488 €.

Vote : unanimité

Demande de subvention pour l'aménagement d'abris de touche

Le conseil municipal sollicite le fonds d'aide au football amateur pour l'attribution d'une subvention (50%) dans le cadre de l'aménagement de trois abris de touche au complexe Léo Lagrange.

Le coût de l'opération est estimé à 3 564,87 €. Le conseil municipal sollicite une subvention à hauteur de 1 782,43 €.

Vote : unanimité



**Demande de subvention
pour la construction de l'école Langevin**

Le conseil municipal sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la construction de l'école Langevin.

Afin de répondre aux critères d'attribution de cette subvention, celle-ci sera demandée uniquement sur la tranche «construction de la partie maternelle» qui s'élève à 965 243 €.

Le conseil municipal valide la demande de subvention à hauteur de 40 % de l'opération, soit 386 097 €

Vote : unanimité



Modification des tarifs de l'école municipale de danse moderne

Les tarifs de l'école municipale de danse (voir tableau ci-après) ont été calculés en tenant compte d'une part des vacances scolaires (nombre de cours non dispensés) et d'autre part de l'année scolaire (nombre de cours dispensés).

Tarif	
<i>Catésiens</i>	
Tarif mensuel	8 €
Inscription	gratuite
<i>Extérieurs</i>	
Tarif mensuel	16 €
Inscription	33 €

Cependant rien n'a été prévu en cas d'indisponibilité de salle ou de professeur. Dès lors, le conseil municipal a décidé que le paiement des cours se fera désormais au prorata du nombre de cours dispensés sur le mois. Le paiement s'effectuant en début de mois, la régularisation se fera donc le mois suivant.

Vote : unanimité

Motion contre le retrait de la borne de la Caisse d'Allocations Familiales

Le conseil municipal a décidé d'adopter une motion pour s'opposer au retrait de la borne installée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le hall du centre socioculturel Jean-Pierre Couprie, à compter du 31 mars 2017.

Les solutions de substitutions de la CAF - mise à disposition d'un ordinateur avec imprimante ou réorientation des allocataires vers le CCAS - revenant à la seule charge de la commune. A défaut, les allocataires seront réorientés vers l'agence de Cambrai. En accord avec le Département, les allocataires pourront se rendre au Point Relais Service (place du C^{dt} Richez)

Vote : unanimité

Questions diverses

Suspension des permanences de la CAF : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Caisse d'Allocations Familiales, par courrier reçu le 8 mars, a décidé de suspendre provisoirement ses permanences extérieures, ce afin d'accélérer le traitement des dossiers allocataires.

Campagne électorale : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par esprit républicain, il accorde gracieusement le prêt de salle, pour des réunions publiques, aux candidats en lice, sous réserve de non occupation aux dates demandées.

Maison Familiale et Rurale : Les élus ont souligné la qualité de l'échange très fructueux avec les jeunes du lycée hôtelier de Cave, accueilli à la MFR et dans différents restaurants locaux.

Par ailleurs, la MFR va accueillir prochainement une école de cascades qui proposera des spectacles aux Catésiens

SASA : La qualité d'un reportage diffusé sur France3 concernant la SASA dans lequel la modernité et l'innovation de l'entreprise transparaît pleinement a été soulignée par les élus. Monsieur le Maire rappelle que cette société discrète investit énormément au Cateau et qu'elle est pourvoyeuse de nombreux emplois.